

EN MAI, FAIT CE Q

MAI, est le mois où LES FLEURS SAUVAGES produisent du nectar en abondance, essentiel à la survie des insectes pollinisateurs

NE PAS TONDRE EN MAI, c'est soutenir activement et préserver LA BIODIVERSITÉ

C'est permettre aux pollinisateurs sauvages de se reproduire et de trouver la nourriture destinée à leurs larves

C'est soutenir l'abeille domestique

C'est accueillir, nourrir et observer une multitude de papillons

C'est permettre aux insectes et aux araignées de prospérer

C'est permettre aux lézards (dont l'orvet) de se nourrir et de se reproduire

C'est permettre aux oiseaux de se nourrir et de trouver la nourriture indispensable pour élever leurs oisillons

C'est permettre à l'herbe et aux fleurs sauvages de fleurir, de s'ensemencer pour se multiplier dès l'année suivante

Tondre la pelouse trop souvent, c'est faire disparaître la faune des jardins (70 % des insectes disparaissent en cas de tonte rase), c'est supprimer la nourriture des oiseaux, appauvrir la flore des jardins, exposer le sol aux rayons brûlants du soleil, qui l'assèchent et c'est rendre la pelouse plus fragile et moins verte !

Mai c'est aussi la saison des papillons, donc DES CHENILLES

Apprenons à les reconnaître, intéressons-nous à leurs chenilles, aux espèces végétales sur lesquelles elles évoluent NATURELLEMENT pour cesser de les détruire systématiquement.

Ceci nous permettra de comprendre que pour observer des papillons, il faut d'abord accepter la présence de leurs chenilles sur nos arbres et autres végétaux dont elles grignotent NATURELLEMENT les feuilles

De nombreuses chenilles sont présentes sur LES CERISIERS. Ce sont celles de la grande tortue, un magnifique papillon protégé dans certaines régions et qui a disparu dans d'autres.

LES ORTIES sont précieuses pour les papillons et bon nombre d'entre eux en sont totalement dépendants pour se reproduire puisque leurs chenilles s'en nourrissent exclusivement.

ÉTUDIER la Nature permet de comprendre que très souvent, nous agissons malgré nous, par habitude, CONTRE la biodiversité dont nous déplorons pourtant LE DÉCLIN...

Les populations de papillons ont chuté de 53% au niveau mondial ces 10 dernières années.

LES HAIES ET LE

UNE HAIE a plusieurs rôles et tous rendent de précieux services essentiels à la biodiversité !

Régulation climatique

La haie joue un rôle de régulateur microclimatique : en été, elle offre de l'ombre et son évapotranspiration augmente la sensation de fraîcheur et la formation plus durable de rosée. La nuit et en hiver, elle offre une protection contre les vents froids.

Une haie réduit de 30 à 50 % la vitesse du vent et baisse de 20 à 30 % l'évaporation de l'eau du sol.

Du printemps à l'automne, en climat tempéré, la haie naturelle a un effet tampon, capte la chaleur pour la restituer progressivement.

Les haies sont des éléments importants de notre environnement et de notre patrimoine naturel. Elles offrent un refuge pour les oiseaux et de nombreux autres animaux, ainsi qu'un paysage agréable pour les habitants. Cependant, il est important de respecter les règles de la nature et de la législation environnementale pour protéger ces espaces naturels.

En effet, l'arrêté ministériel du 24 avril 2015 interdit la taille des haies pendant la période allant du 1er avril au 31 juillet, en zone agricole. Cette période est importante

car bien avant le 1er avril, la fabrication des nids a commencé et bien après le 31 juillet, des oisillons peuvent ne pas avoir pris leur envol. Une taille de haie pourrait alors détruire les nids, les œufs, les oisillons ou les mettre à la vue des prédateurs.

La loi de la protection de la nature de 1976 interdit également de toucher ou de déplacer le milieu de vie des oiseaux, tels que les nids, remplis ou vides, les œufs ou même les plumes, sous peine d'une amende de 15 000 €. Il est donc important de respecter le cycle de vie des oiseaux et de ne pas perturber leur environnement.

De nombreux oiseaux vivent dans des zones urbanisées et trouvent gîtes et refuges dans nos haies. C'est pourquoi il est essentiel de ne pas détruire leur habitat. Comme le rappelle l'Office Français de la Biodiversité, la destruction d'un habitat où vit une espèce protégée est interdite, quel que soit le calendrier et quel que soit le lieu.

La taille des haies est recommandée avant la montée de la sève, donc en hiver. Les mois de novembre et décembre sont les plus propices à la taille de nos haies. Il est donc préférable d'éviter d'intervenir sur nos haies entre le 1er mars et le 30 septembre, afin de ne pas leur porter atteinte, d'assurer la quiétude nécessaire à la biodiversité pour son maintien et garantir des conditions optimales pour assurer sa reproduction.

En respectant ces règles, nous pouvons protéger nos haies, notre environnement, et contribuer à la conservation de la nature et de notre patrimoine naturel. La Ville de Château-Thierry encourage les habitants à respecter ces règles et à participer à la protection de la biodiversité



Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/article/conseils-et-astuces